

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [rachel-sauvageau-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a3a93ae036bf06188144607e>

Date d'obtention : 2025-02-25 20:19:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode uniformisée qui tiens compte de nos protocoles en matière de prévention de la violence, de la LSJPA et en partenariat avec le service de police. Méthode aidant à accélérer le processus des plaintes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Assurer une uniformisation de mes interventions. Mieux me guider afin de faire l'intervention appropriée et respecter chacune des étapes du processus.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais voir les photos. Ne pas questionner un investigateur d'un acte malveillant. Confisquer le cellulaire rapidement pour empêcher le partage des sextos.